CREDIT COOPERATIF

CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE

Société par Actions Simplifiées (SAS) en formation

Je soussigné (e) : Guillaume RABASTE

Agissant au nom du Crédit Coopératif,

En tant que Directeur de l'agence de Nanterre la Défense,

Ladite banque dépositaire des fonds versés en vue de la constitution, de la société par actions simplifiée dont la dénomination sociale est ABILIKA ayant son siège social à 16 AVENUE DES BERGERES 92800 PUTEAUX et dont le capital social est fixé à DEUX CENT MILLE euros, divisé en VINGT MILLE actions de valeur nominale de DIX euros chacune.

Vu les dispositions des articles L 227-1, L 225-3 et L 225-13 du Code de commerce,

Vu la liste des souscripteurs de la Société susvisée, établie et certifiée exacte, sincère et véritable par Monsiuer Lahbib EDDAOUIDI, fondateur, et de laquelle il ressort que les VINGT MILLE actions de numéraire de ladite Société, représentant un montant nominal de DEUX CENT MILLE euros ont été souscrites et libérées à hauteur de DEUX CENT MILLE euros,

Constate :

- que la liste des souscripteurs annexée au présent certificat indique pour chacun d'eux le nombre d'actions souscrites et les sommes versées ;
- que les fonds versés et déposés au compte n°08028670802 ouvert au nom de la société en formation correspondent à ceux énoncés par ladite liste et représente la somme de : DEUX CENT MILLE euros.

En cas de non immatriculation de la société, conformément aux articles L 225-11 et L 227-1 du Code de commerce, les fonds déposés sur le compte capital en vue de la constitution de la société ne peuvent être retirés par les actionnaires que dans le délai de 6 mois à compter du dépôt des statuts au greffe.

Fait à Nanterre en deux exemplaires, Le 30 janvier 2026